



# MONTBOLO

## BULLETIN MUNICIPAL

### Printemps 2022

#### ÉDITO :

Notre mode de vie a indéniablement changé ces deux dernières années, à travers lesquelles beaucoup ont ressenti la frustration d'un confinement, le poids des restrictions et toutes formes de séquelles induites par la maladie.

Beaucoup de citoyens ont pris conscience, après cette expérience qu'il fallait s'affranchir des tourments d'une vie toujours plus pressée, toujours plus pressante par la richesse d'un retour à une vie plus simple, plus calme, loin des espaces bétonnés et pollués. Beaucoup ont compris combien il était appréciable de renouer avec les petits villages de province dans leur ceinture de verdure ramenant à plus de tranquillité et d'équilibre.

Cet engouement à migrer vers nos campagnes a été plutôt salutaire pour notre petite commune qui s'est enrichie au fil de ces deux dernières années de familles nouvelles ayant choisi Montbolo pour s'installer, et à qui je souhaite la bienvenue dans l'attente d'une rencontre avec l'ensemble de la population que nous pourrions programmer dans la mesure du possible, à la rentrée de Septembre.

Respectant notre engagement et notre calendrier, nous poursuivons cette année encore les travaux dédiés à l'aménagement des routes communales. Au cours de l'été, La route de can Ballent sera restaurée sur une portion fort dégradée, et le chemin de la Rodelle à Pla Bernadou sera totalement rénové.

En transformant l'éclairage public du bas du bourg en basse consommation, et en y adjoignant un système de coupure la nuit, la commune a atteint son objectif de réduire radicalement la consommation énergétique. Déjà, au cours de l'année dernière, l'ancienne chaudière à fuel très énergivore de la Mairie avait été remplacée par une pompe à chaleur très sobre. Ces mesures apportent une économie notable sur le budget "fonctionnement" de notre commune et contribuent à l'effort écologique si récréé à notre époque.

L'activité touristique au départ de notre village se verra bientôt renforcée par l'implantation d'un portique d'informations placé sur la place du village. L'ouvrage, confectionné par des maîtres-artisans ferronniers locaux entre dans le cadre de l'aménagement du versant sud du canigou par le Conseil départemental sous l'égide du syndicat Canigou Grand Site. Ainsi, chaque randonneur ou visiteur pourra y puiser toutes les inspirations nécessaires à la découverte de notre patrimoine.

Nous comptons sur votre participation à tous et restons à votre écoute pour obtenir de votre part des propositions sur l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement du village. Votre intérêt et votre investissement pour le village nous tiennent tout particulièrement à cœur.

Vous seuls, faites vivre ce village.

Je vous souhaite à tous bonne lecture.

Cordialement

Le Maire

Hervé Colas



# SOMMAIRE

=> Edito du Maire	page 1
=> Sommaire	page 2
=> Compte rendus des Conseils Municipaux	page 3 à 15
=> Statistiques interventions des pompiers à Montbolo en 2021	page 16
=> <b>URGENT!!</b> Questionnaire du contrat local de santé = <b>vos préoccupations en matière de santé</b>	page 17
=> Départ à la retraite de Carole Canillos	-page 18
=> Divers travaux	page 19 à 21
=> Ateliers créatifs de Noel	page 22 à 23
=> Visite du Sénateur Jean Sol /Les élections présidentielles	page 24
=> Formation « les gestes qui sauvent »	page 25
=> Le nouveau comité des fêtes	page 26 à 28
=> Prochaines dates de retrait des encombrants	page 29
=> Etat Civil	page 30
=> Informations culturelles et environnementales	page 31 à 32
=> L'application sur smartphone/tablette « Panneau Pocket »	-page 33
=> Numéros de téléphone utiles /le site internet <a href="http://mairiementbolo.fr">mairiementbolo.fr</a>	-page 34
=> Pour recevoir des informations de la mairie	-page 35



**Carole Canillos** a fait valoir ses droits à la retraite (voir photos dans ce bulletin en page 18).

**Marine Taillole** est la nouvelle secrétaire de mairie .

Voici ses horaires de présence:

**9H à 12H / 13H à 17H**

**du lundi au vendredi**



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX



-Séance du 5 octobre 2021

-Séance du 2 décembre 2021

-Séance du 11 janvier 2022

-Séance du 24 mars 2022

-Séance du 24 mai 2022

### Séance du 05 octobre 2021

Le cinq octobre 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures, à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 24 septembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### APPEL et PROCURATIONS

*Etaient présents* : Monsieur Hervé COLAS, Maire

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme Marie-José MACABIES, 2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Martine PADROSA

Conseillers municipaux: Mme SOLAK Christiane, CLUTS Isabelle, Messieurs NAVEAU Rémi, DANTRAS Paul, LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre, JUHEL Xavier, M. ROBINAT Eric présent à partir de 19h30.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme MACABIES Marie-José s'est proposée comme secrétaire de séance. Le huis clos est levé à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### ORDRE DU JOUR :

*Adoption CR des derniers Conseils Municipaux*

*Vote à huis clos, choix du secrétaire de séance*

*Achat du Mas Vilacèque*

*Voir note de synthèse jointe en annexe 2*

*Taxe de séjour chiffrage en annexe 3*

*Redéfinition des statuts de la CCHTV document joint en annexe 4*

*Accord convention avec le Conseil Départemental pour l'attribution de plants par la pépinière départementale*

*Questions diverses :*

*DSIL isolation maison BRIZE : réponse Région*

*Colis de Noël enfants- seniors*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu du 31 mai et du 23 juin 2021.

#### Achat Mas Vilacèque :

L'acquisition de ce bien avec les frais de notaire s'élèverait à 239 000 €.

Les travaux de réhabilitation du mas représenteraient selon le Cabinet d'architecte ADC de Céret, un montant HT de 440 000 €, hors sous-sol, en adéquation avec le CAUE), auxquels s'ajouteraient des frais annexes, frais d'architecte 46000 €, B.E.T 8 500€, contrôle de conformité 1 500€, accessibilité handicapés 30 000€, désamiantage du bâtiment 20 000 €, mobilier 30000. Il s'ajoute un problème d'infiltration d'eau murale

Soit un coût total d'investissement entre 850 000 et 900 000 € TTC.

Le montant de l'emprunt communal ne devrait pas dépasser 170 000€, à très faible taux et tablé sur 20/30ans. Les subventions éventuelles des 3 organismes (Région, Département, Etat), sont basées sur le hors taxe des travaux, sont versées en N+1, et n'atteindront pas le 80% indispensable pour la réalisation de ce projet, renseignements transmis par Mme PADROSA. Ces incertitudes rendent le projet hasardeux.

Un autofinancement important devra être dégagé par la commune ainsi qu'un emprunt plus élevé que prévu. La rentabilité du projet de gîtes communaux au mas Vilacèque, dans le cadre du tourisme vert, avec un taux de remplissage de 50%, s'élèverait aux alentours de 38900 € par an, avec un coût de maintenance de l'ordre de 15 000 €/an, soit un rendement net de 23 900 €/an.

Le projet d'achat du mas Vilacèque est soumis au vote du Conseil Municipal :

Vote : pour : 0, contre : 6, abstentions : 4

Un courrier de réponse sera adressé à M. CANTIER

La Commune est intéressée par les parcelles 642 et 643 jouxtant le lotissement la Soulane, appartenant à M. RYBACKI, mais la proposition faite par ce dernier n'est pas acceptable.

Afin de mieux maîtriser les constructions dans le lotissement, il faut que l'on dispose du plan parcellaire à jour du lotissement « la Soulane », contrôler l'étendue du droit de préemption communal, prendre connaissance des statuts juridique du lotissement, avec Maître GARRIGUE et l'agence immobilière Immotech d'Amélie.

#### **Taxe de séjour :**

Le montant par nuitée de la taxe de séjour (au réel) à percevoir par la communauté de communes a été voté cette année pour chaque type d'hébergement, par la CCHTV. Tableau de chiffrage adressé en annexe au Conseil Municipal. Cette taxe sera applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par chaque commune, qui la collectera auprès des différents hébergeurs et la reversera à la CCHTV et au département.

Un courrier informatif sera adressé à chaque propriétaire loueur et la municipalité de Montbolo leur rendra visite.

#### **Récapitulatif des principales compétences obligatoires :**

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur : **Plan local d'urbanisme.**

Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activité industrielles commerciales artisanales...

Politique locale du commerce, promotion du tourisme, **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, création gestion aires d'accueil des gens du voyage, **collecte et traitement des déchets des ménages, assainissement des eaux usées, eau.**

#### **Compétences facultatives :**

Protection de l'environnement soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, politique du logement et du cadre de vie, construction et entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, action sociale d'intérêt communautaire, création et gestion des maisons de services au public.

#### **Compétences nouvelles :**

Gestion Gorges de la fou, fourrière animale, convention de mandat pour faciliter l'action du territoire dans le cadre des traditionnelles et nouvelles technologies d'information et de communication, instruction des **autorisations d'urbanisme** ( les communes demeurant autorités compétentes pour la délivrance des actes)

Prestation de services pouvant être assurées pour toutes les communes même extérieures au périmètre de la CCHTV, autre EPCI, syndicat.

**Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) :** animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, **sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille**, constituer une instance représentative des communes membres au sein des différentes commissions, afin de jouer un rôle actif dans la stratégie territoriale de l'eau, engagée.

Parenthèse de M. JUHEL, la convention du SMIGATA prise avec les communes se termine en 2026 : est-ce que les compétences de ce syndicat, seront absorbées aussi par la Communauté de Commune. Aucune réponse ne peut être apportée dans l'immédiat.

**Sur le bassin versant de la Têt :** contrat de rivière, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Action prévention des inondations.

#### **Le Conseil de Communauté :**

Le nombre total de sièges du Conseil Communautaire de la CCHV a été entériné par arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 (suite au dernier renouvellement intégral des Conseillers Municipaux).

**Fiscalité :** Le régime fiscal sera fixé par le Conseil Communautaire en fonction des souhaits éventuellement exprimés par les Conseils Municipaux, dans le respect du CGCT et du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les statuts.

**Pépinière départementale :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour obtenir des plants gratuits auprès de la pépinière départementale et autorise le Maire à signer la convention afférente.

#### **Affaires diverses :**

Mme CLUTS demande des explications sur les mails reçus au sujet des demandes de Monsieur HARRINGTON. Mme MACABIES explique que M. HARRINGTON l'a appelé le 15 Août 2021 à 14H34 sur messagerie pour lui signaler du désordre dû à des voitures et des motos mal stationnées dans l'impasse des

**Isolation de la maison THOMAS :** L'isolation complète de la maison n'ayant pas été subventionnée par l'état, seul le pignon nord pourra être isolé (6 700€) aux frais de la commune. La maison est déjà bien isolée de l'intérieur.

**Cadeaux de Noël :** Enfants 40€, et séniors, ticket repas au restaurant de Montbolo 25/30€.

Concours d'un archiviste départemental ; accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Attribution de subvention à l'association Canal Pont Neuf (250 €). Résultat du vote du Conseil : pour : 0 contre : 9, abstentions : 2. Réclamer un bilan chiffré d'activité 2021 et demande, pour 2022.

Un arrêté du Maire réglementant la circulation sera pris pour le tournage d'un film court métrage à la rue du Roc de France, le 13 octobre prochain de 10h à 15h.

Monsieur le Maire clôt les débats à 20h30 et remercie l'assemblée.

## Séance du 02 décembre 2021

Le deux décembre 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures, à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 22 novembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **APPEL et PROCURATIONS**

*Etaient présents* : Monsieur Hervé COLAS, Maire

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

Conseillers municipaux: Mme SOLAK Christiane, CLUTS Isabelle, Messieurs NAVEAU Rémi, DANTRAS Paul, LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre, JUHEL Xavier, procuration de Mme PADROSA Martine à Mme MACABIES

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme CLUTS Isabelle s'est proposée comme secrétaire de séance.

Le huis clos est voté à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

*Prise en compte du paiement des obsèques de M. GENTIL Jean-Claude.*

*Contrat emploi agent d'entretien Mme ENDERLIN Cathy*

*Contrat assistance juridique Maître BONNET de Perpignan*

*Réduction du temps de fonctionnement nocturne de l'éclairage public*

*Convention RYBACKI/Commune, au sujet de la cession des espaces communs du Lotissement « la Soulane » à Montbolo*

*Affaires diverses :*

*Situation juridique du quartier privé dit des chênes hameau de Can Kirc*

*Durée légale du travail des employés communaux, rappel des domaines applicables à l'aménagement du travail dans la durée.*

*Préparation, organisation des festivités de fin d'année.*

### **Prise en compte du paiement des obsèques de M. G.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une personne sans ressource et sans famille connue, transféré à la Clinique « Al Sola », y est décédé le 09 juin 2021. Il a été inhumé dans le cimetière communal, et renseignements pris auprès des administrations, le paiement de ses obsèques qui s'élèvent à 2 380 €, incombe à la Commune. Le trésor public impose une délibération du Conseil Municipal pour procéder au règlement.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité des membres présents, les frais d'obsèques seront payés à Vallespir funéraire, pompes funèbres Roc-eclerc, 12 rue des cortalets, 66400 Céret.

### **Contrat emploi agent d'entretien, Mme ENDERLIN Cathy**

Le contrat à durée déterminée de 1 an de Mme ENDERLIN est arrivé à échéance le 30 septembre dernier. Il a été renouvelé légalement pour une durée de 6 mois sur les mêmes bases, soit un contrat à durée déterminée, adjoint technique contractuel, échelle C1, indice relevé, suivant le décret du 29 septembre 2021, à l'indice brut 367, majoré 340. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine ce renouvellement.

Monsieur Eric ROBINAT est présent, pour la suite de la séance.

### **Contrat assistance juridique Maître BONNET**

Le dernier contrat d'assistance juridique qui nous est parvenu de Maître BONNET, est plus élevé que l'initial, sur lequel le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement. 1<sup>er</sup> tarif : 1 200€ ttc sur 6 mois. 2<sup>em</sup> tarif : 220€ HT mensuel, soit 1320HT sur 6 mois avec les mêmes prestations.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal, pour un contrat de 6 mois avec Monsieur BONNET.

### **Eclairage public**

Dans un souci d'économie d'énergie, il est proposé la coupure de l'éclairage durant une partie de la nuit ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de couper l'éclairage public comme suit :

L'hiver de 23 h à 5 heures, l'été de 23 h à 5 heures.

Voir problème au transformateur (4 poteaux d'éclairage public sont en panne). Prendre contact avec l'électricien M. BARGUES.

### **Convention RYBACKI/Commune, au sujet de la cession des espaces communs du Lotissement « la Soulane » à Montbolo**

Conformément à la convention signée en 2006 entre M. RYBACKI et la Commune, les parties communes du lotissement « la Soulane » devaient être transférées à la Commune de Montbolo, dès la délivrance du certificat de réception du lotissement. Elle devait se matérialiser après acceptation du Conseil Municipal de Montbolo, par mutation à titre gratuit dans le domaine public communal, des voies et parties communes du lotissement. M. RYBACKI s'engageant à céder gratuitement à la commune, les équipements communs du lotissement, à savoir les canalisations et réseaux, les constructions et ouvrages nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation des réseaux, l'éclairage public, l'emprise de la voie y compris les trottoirs, les espaces verts et le bassin de rétention des eaux pluviales. Cette mutation devra être authentifiée par acte notarié étant entendu que les frais, droits et honoraires en découlant seront supportés par Monsieur RYBACKI. Il semblait également acquis la cession à titre gratuit des parcelles 642 et 643 (placette du vieux chêne), mais aucune mention de cet accord ne figurant à la convention, elle devra être ajoutée. Maître GARRIGUE nous conseille de réactualiser la convention avec M. RYBACKI, le transfert n'ayant pas eu lieu.

A 19H30, M. JUHEL est obligé de partir et donne son pouvoir à M. ROBINAT

### **Affaires diverses :**

#### **Redevance réglementée pour chantiers provisoires**

Exposé la parution au journal officiel du décret du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes, pour l'occupation provisoire de leur domaine public, par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages sus mentionnés. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes en 2022, soit 215€, redevance forfaitaire.

### **Durée légale du travail des employés communaux :**

En référence aux circulaires préfectorales du 06 octobre et 08 novembre 2021 ayant pour objet l'application de la durée légale de travail des agents de la fonction publique territoriale, qui est de 35 heures hebdomadaires correspondant à 1 607 heures annuelles, les congés qui seraient accordés aux agents, par délibération réduisant le temps de travail seront privés de base légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce qui n'est pas le cas pour notre collectivité, mais il convient qu'une délibération prenant en compte l'aménagement du temps de travail pour chaque agent fonction publique, soit prise.

Ainsi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère sur l'aménagement du temps de travail de chaque agent communal comme suit :

Temps hebdomadaire de travail de la secrétaire de Mairie, ayant le grade de rédacteur : 35 heures (1607 heures par an)

Temps hebdomadaire de travail de l'agent de maîtrise : 36h30, payés sur la base de 35 heures, compensation par 9 jours ouvrés d'RTT, (circulaire NOR.MFPF 120 2031 c, fixant les jours RTT suivant le temps de travail))

Temps hebdomadaire de travail de l'agent de maîtrise principal : 36H30, payés sur la base de 35heures, compensation par 9 jours ouvrés d'RTT.

### **Allée des Chênes :**

Sur ce secteur privé, un poteau d'éclairage public fonctionne. Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'éclairage public soit coupé. Seul l'éclairage du candélabre principal, à l'entrée, restera en fonctionnement.

La séance est levée à 20h15.



## Séance du 11 janvier 2022

Le 11 janvier 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures, à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 05 janvier 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### APPEL et PROCURATIONS

*Etaient présents* : Monsieur Hervé COLAS, Maire

1ère Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

Conseillers municipaux: Mme SOLAK Christiane, CLUTS Isabelle, Messieurs NAVEAU Rémi, DANTRAS Paul, LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre, JUHEL Xavier, ROBINAT Eric.

Absente: Mme PADROSA Martine

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme MACABIES Marie-José s'est proposée comme secrétaire de séance.

Le huis clos est voté à l'unanimité du Conseil Municipal.

### ORDRE DU JOUR :

*Accord de principe de la votation citoyenne à l'échelon communal sur l'acceptation de la desserte du Vallespir  
Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 du contrat emploi agent d'entretien de Mme ENDERLIN  
Description du poste à pourvoir au secrétariat de Mairie en remplacement de Mme CANILLOS  
Affaires diverses.*

### Votation citoyenne à l'échelon communal sur l'acceptation de la desserte du Vallespir

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude d'une nouvelle desserte du Vallespir, et de la ville de Céret, avec mise en service de nouvel aménagement entre la RD115 et la RD618, dont un pont sur le Tech, le Département a décidé d'associer le public à la réflexion sur ce projet, qui se fera par le biais d'une votation citoyenne, ayant pour objectif de répondre favorablement ou non à ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention définissant les modalités de collaboration entre le Département et la Commune, dans le cadre de ce vote citoyen, prévu par le Département les 29 et 30 janvier 2022, sous l'égide des Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, délibère favorablement à l'organisation de la votation au sein de la Commune, pour le projet de nouvelle desserte, approuve la convention en lui apportant les modifications suivantes sur trois points, sous forme d'avenant :

- 1) Ajouter que l'objectif de cette votation est de répondre à la question : compte tenu de l'impact que représente la construction de la desserte du Vallespir sur le réseau routier du Haut-Vallespir, « considérez-vous ce projet prioritaire ? »
- 2) la votation aura lieu sur une journée continue, soit le Dimanche 30 janvier 2022, de 09 heures à 17 heures.
- 3) du fait que le dépouillement est ouvert au public, il y a lieu de préciser le lieu, l'heure d'ouverture et de lecture des votes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et son avenant avec le Département.

### Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 du contrat de Mme ENDERLIN

Le contrat de Mme ENDERLIN, agent d'entretien arrive à échéance le 31 mars prochain. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le renouvelle dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 1 an, emploi concerné par l'art 3-3, 3<sup>em</sup> alinéa de la loi du 26/01/1984, grade adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, indice majoré revalorisé suivant décret 2021 afférents aux agents de catégorie C, temps hebdomadaire de travail : 2 heures. Ce poste sera porté au tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> avril 2022.

### Description du poste à pourvoir au secrétariat de Mairie en remplacement de Mme CANILLOS

(Vacance du poste prévue au 1<sup>er</sup> avril 2022)

Mission du Secrétaire de Mairie :

Accueillir, renseigner la population, instruire les dossiers dans le domaine des élections, de l'urbanisme, de l'aide sociale. Gestion de l'état civil. Préparation et suivi de l'exécution du budget. Gestion de la comptabilité et suivi de la paye du personnel. Mise en forme, gestion des délibérations du Conseil Municipal, des comptes-rendus de réunions, des arrêtés du Maire. Préparation des dossiers de subvention. Assister et conseiller les élus, gérer les liens avec le personnel et les structures intercommunales...

Temps hebdomadaire de travail : 28h prévues sur la déclaration de vacance d'emploi.

Grade : Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2<sup>em</sup> classe, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

La séance est levée à 20heures.



## Séance du 24 Mars 2022

Le 24 mars 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures, à la salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 18 mars 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### APPEL et PROCURATIONS

***Etaient présents*** : Monsieur Hervé COLAS, Maire

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Martine PADROSA

Conseillers municipaux: Mmes SOLAK Christiane, CLUTS Isabelle, Messieurs NAVEAU Rémi, DANTRAS Paul, LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre, JUHEL Xavier, ROBINAT Eric.

Procuration de Mr. Xavier JUHEL à Mme Marie-José MACABIES

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme MACABIES Marie-José s'est proposée comme secrétaire de séance.

Le huis clos est voté 10 Pour ; 1 Contre

### ORDRE DU JOUR :

*Vote du huit clos*

*Approbation du compte administratif et Compte de gestion 2021*

*Délibération affectation du résultat*

*Vote du Budget prévisionnel 2022*

*Vote du taux des taxes directes locales (TFB et TFNB)*

*Affaires diverses, questions diverses*

### Approbation du Compte administratif et du Compte de gestion 2021

#### **Vote du Compte administratif**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses émises : 237 022.66 €

Recettes émises : 247 126.31 €

Résultat 2021 : 10 103.65 €

Résultat total avec reprise du report excédentaire antérieur : 290 966.33 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses émises : 86 422.43 €

Recettes émises : 184 114.35 €

Résultat 2021 : 97 691.92 €

Résultat total avec reprise du report N-1 : 46 030.85€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote favorablement pour l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 290 966.33 €, qui sera reporté intégralement en recettes de fonctionnement Article R 002.

Le Conseil Municipal en l'absence du Maire à l'unanimité des membres présents approuve le Compte Administratif du budget général M14 ci-dessus mentionné.

### **Vote du Compte de gestion**

L'exécution du compte de gestion M14 du comptable public est porté à la connaissance du Conseil Municipal et correspond dans tous ses résultats au compte administratif du Maire et est voté favorablement à l'unanimité par le Conseil Municipal ; soit pour l'investissement un résultat de 46 030.85€ et pour le fonctionnement un résultat de 290 966.33 € ; Total général 2021 du compte : 336 997.18 €.

### **Vote du Budget Primitif 2022**

#### **Section de fonctionnement :**

Total des dépenses prévisionnelles : 523 800€

(Comprenant les charges de gestion courante, les dépenses de personnels et les diverses participations syndicales)

Total des recettes prévisionnelles : 523 800€

#### **Section d'investissement**

Total des dépenses prévisionnelles : 311 618€

Opérations en prévision : Divers travaux de voirie 65 000€, Eclairage public LED 6000€, Achat d'un véhicule utilitaire 8000€, Balayeuse et bétonnière 10 000€, Isolation chauffage logements communaux 12 000€, Bâtiments communaux 7000€, Tractopelle 10 000€, Divers aménagement 182 818€, Travaux Place de la Rodelle 10 000€.

Total des recettes prévisionnelles : 311 618€

### **Vote du taux des taxes directes locales**

**Le Conseil Municipal garde les mêmes taux** que l'année 2021, soit :

Taxe foncière Propriété bâtie : 26,88%

Taxe foncière propriété non bâtie : 20.01%

La séance est levée à 20H30.



## Séance du 24 Mai 2022

Le 24 Mai 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de Montbolo, se sont réunis à 18 heures 30, à la  salle municipale sous la Présidence de Monsieur Hervé COLAS, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée par ce dernier le 16 Mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### APPEL et PROCURATIONS

*Etai*ent présents : Monsieur Hervé COLAS, Maire

ère Adjointe : Mme Marie-José MACABIES,

Conseillers municipaux : Mmes SOLAK Christiane, Messieurs NAVEAU Rémi , DANTRAS Paul , LAURENT Jean-Marie, SOURRIBES Pierre, JUHEL Xavier.

Procuration de Mr ROBINAT Eric à Mr DANTRAS Paul, Mme CLUTZ Isabelle à Mme MACABIES Marie-José

Absent : Mme PADROSA Martine

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme MACABIES Marie-José s'est proposée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR :

*Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2022*

*Autorisation de délégation au Maire pour les demandes de subventions lors de Marchés Publics*

*Vote des montants des subventions accordées aux Associations Communales*

*Proposition de création de Prime de Naissance (Ouverture d'un compte épargne au nouveau-né) et décision du montant attribué*

*Proposition d'instauration de prime pour l'achat de vélo électrique et critères d'obtention de celle-ci*

*Organisation des élections législatives des 12 et 19 Juin 2022*

*Questions diverses : Réfection route de Can Ballent et Rue de la Rodella (Pla Bernadou)*

*Concours Villages Fleuris, dernières informations*

*Fête de la Rodella*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2022

Après lecture au préalable, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

### Autorisation de délégation au Maire pour les demandes de subventions lors de Marchés Publics

Monsieur le Maire notifie que deux subventions seront à demander cette année, pour la réfection des routes et l'isolation murette/pignon du 9 Rue Can kirc.

Concernant les travaux au 9 Rue Can Kirc, deux devis sont à l'étude, le premier émanant de la société SAFER pour un montant de 10 101€ TTC et le second non complet émanant de la Société Causadias pour un montant de 8192,60€ auquel viendra s'ajouter le montant du revêtement du mur d'enceinte pour laquelle la société n'a toujours pas répondu.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la délégation des demandes de subventions à Monsieur le Maire.

### **Vote des montants des subventions accordées aux Associations Communales**

#### ***Comité des Fêtes de Montbolo***

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention allouée au Comité des Fête les années précédentes était d'un montant de 1500€ et qu'elle n'avait pas été revue à la baisse malgré l'absence de festivités due à la pandémie de COVID 19. En ce sens, il est proposé de revoir à la baisse la subvention pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose la somme de 1000€.

Le Conseil municipal vote : Pour : 10 ; Unanimité

#### ***A.C.C.A Chasseurs de Montbolo***

Monsieur le Maire notifie que l'A.C.C. A demande une subvention d'un montant de 1200€, contre 1000€ les années précédentes. Il est rappelé que la saison de chasse est allongée d'un mois supplémentaire sur décision préfectorale.

Le Conseil Municipal vote :

Augmentation de la subvention à 1200€ :	Pour 4	Contre 6
Maintien de la subvention à 1000€ :	Pour 6	Contre 4

Le Conseil Municipal précise qu'une augmentation de la subvention pourrait être envisagée les années suivantes si des objectifs sont mis en place et respectés.

#### ***Procession de la Rodella***

Monsieur le Maire informe que la subvention de 450€ accordée les années précédentes couvre seulement les frais d'achat de la cire ; Monsieur JUHEL propose une augmentation de la subvention.

Augmentation de la subvention :	Pour 4	Contre 6
Maintien de la subvention à 450€ :	Pour 6	Contre 4

#### ***Scouts de France***

Monsieur le Maire annonce que la subvention des Scouts de France attribuée chaque année est de 250€, aucune augmentation de celle-ci n'a été demandée.

Madame MACABIES informe le Conseil Municipal que les Scouts de France proposent durant l'été d'effectuer des petits travaux au sein de la Commune à titre gracieux (Peinture, Débroussaillage...) par des jeunes adolescents de plus de 16 ans..

Le Conseil Municipal expose qu'il serait appréciable d'organiser un Pot ou un goûter en fin de séjour pour les remercier.

Maintien de la subvention à 250€ : Pour 10 ; Unanimité

### ***Rallye du Vallespir***

Pour l'année 2022, aucun dossier de demande de subvention n'a été adressé à la Commune de Montbolo. Monsieur SOURRIBES expose au Conseil Municipal qu'il serait tout de même intéressant pour la Commune de participer à l'achat des prix en récompense aux participants (Achat d'un trophée, participation financière à l'achat de récompenses...). Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

### **Proposition d'instauration d'une Prime de Naissance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents pour l'instauration d'une prime de naissance d'un montant de 50€ par enfant, sous réserve que l'installation de la famille soit effective depuis au moins 6 mois dans la Commune.

### **Proposition d'instauration de prime pour l'achat de vélo électrique**

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime de 100€ pour l'achat de vélo électrique sous conditions suivantes : Achat d'un vélo neuf avec présentation de la facture, limité à 2 par foyer avec une durée maximale de 6 ans pour un nouveau rachat.

Pour ; 8

Abstention ; 2

La prime sera effective pour un achat de vélo électrique à compter du 24 Mai 2022 sans effet rétroactif.

Le séance est levée à 20h15.



# Statistiques pompiers année 2021

**Fiche commune MONTBOLO**

Période de 01/2021 à 12/2021

Catégorie de sinistre	Famille de sinistre	Nb inter
OPÉRATIONS DIVERSES	OPÉRATIONS DIVERSES	1
<b>Total OPÉRATIONS DIVERSES</b>		<b>1</b>
SECOURS À PERSONNE	SECOURS A PERSONNE	18
<b>Total SECOURS À PERSONNE</b>		<b>18</b>
<b>Total</b>		<b>19</b>

Centre (TOP 5)	Nb Départs d'engins	% départs d'engins	Durée moyenne des sorties d'engins
VALLESPİR	21	63,6 %	1h56m38s
LE BOULOU	6	18,2 %	1h53m28s
PERPIGNAN NORD	4	12,1 %	0h00m00s
CERET	2	6,1 %	0h46m18s
<b>Total / moyenne</b>	<b>33</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1h50m44s</b>

**Fiche commune MONTBOLO**

Période de 01/2021 à 12/2021

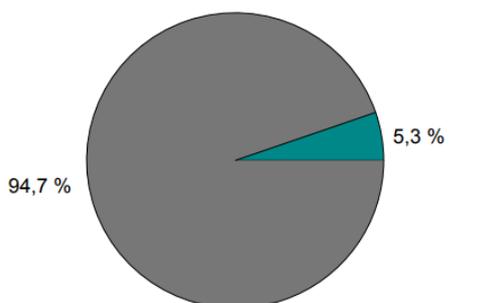
**Informations Générales**

Population (INSEE)	183 hab.	<b>Nb d'interventions pour 1000 hab.</b>	
Superficie	22 km <sup>2</sup>	MONTBOLO	104
Densité	8 hab./km <sup>2</sup>	Moyenne départementale	79

**Evolution du nombre d'interventions**

Année	Nb interventions
2009	11
2010	20
2011	10
2012	19
2013	18
2014	9
2015	20
2016	12
2017	22
2018	29
2019	22
2020	22
2021	19

## Activités Operationnelles sur le territoire de la commune



■ OPÉRATIONS DIVERSES ■ SECOURS À PERSONNE

**Répartition des Interventions par catégorie de sinistre**

	Nb inter	Charge OPS (hommes x heures)
OPÉRATIONS DIVERSES	1	31
SECOURS À PERSONNE	18	117
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>147</b>



## MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

Ce questionnaire, est **INDIVIDUEL** et **ANONYME**, et vos réponses seront transmises aux seules personnes habilitées.

Si vous acceptez de participer, merci de déposer le questionnaire ci-joint dans votre Mairie ou au siège de votre Communauté de Communes, des enveloppes seront mises à disposition à l'accueil à cet effet, ainsi que des questionnaires supplémentaires si besoin.

Vous pouvez également répondre à ce questionnaire directement en ligne via le QRcode (ci-dessous)

Pour toute question, vous pouvez-vous adresser au :  
**06 78 12 02 78**

Les Communautés de Communes du **Vallespir et du Haut-Vallespir** ont initié une consultation citoyenne auprès de la population. Vos réponses permettront de développer des actions de santé adaptées et ciblées.

**DATE LIMITE DE RETOUR DU QUESTIONNAIRE  
VENDREDI 22 JUILLET 2022**

**Prolongation de la date limite  
de retour du questionnaire  
vendredi 29 Juillet 2022**

### 1 | Quelle est votre commune de résidence ? \*

#### Vous êtes \*

- Une femme  
 Un homme  
 Autre

#### Votre âge \*

- 18-24 ans  
 25-44 ans  
 45-59 ans  
 60-74 ans  
 75 et plus

### 2 | Aujourd'hui, comment qualifieriez-vous votre santé ? \*

	1	2	3	4	
Mauvaise *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Très satisfaisante

Définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé : "un état de complet bien-être physique, mentale et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"

### 3 | Au cours de ces 12 derniers mois, avez-vous renoncé à certains soins ? \*

- Oui  
 Non

Si vous avez répondu « oui », merci de préciser à quels types de soins :

**Merci de préciser à quel type de soins**

### 4 | Quelles sont vos principales préoccupations pour votre santé ? \* (3 choix possibles)

- L'accès aux soins  
 Le suivi de votre maladie chronique  
 La nutrition (alimentation, activité physique et sportive)  
 L'accès à la prévention  
 La santé mentale  
 Les addictions (tabac, alcool, drogues)  
 La dépendance (vieillesse, handicap)  
 Les risques liés à l'environnement (qualité de l'air, de l'eau...)  
 Autre

### 5 | Qu'est ce qui est prioritaire aujourd'hui dans votre quotidien ? (3 choix possibles) \*

- La situation économique / l'emploi  
 L'accès à la santé  
 L'accès aux loisirs (sport, culture...)  
 Les problématiques environnementales  
 L'accès au logement  
 Le lien social (famille, amis...)  
 L'éducation  
 Autre  (Citez-nous votre préoccupation)

### Merci de préciser pour quelles raisons ? (3 choix possibles)

- Problèmes financiers (avance de frais)  
 Pas de prise en charge de la sécurité sociale  
 Pas de complémentaire santé  
 Problèmes de transport  
 Pas de médecin  
 Délais d'attente pour un rendez-vous  
 Ne sait pas à qui s'adresser  
 Problèmes d'accessibilité (personne à mobilité réduite)  
 Difficultés d'accès aux outils numériques  
 Autre

### 6 | Avez-vous connaissance des actions de prévention et d'éducation pour la santé sur votre territoire ? \*

- Oui  (si oui, merci de préciser)  
 Non  
 Ne se prononce pas

### 7 | Avez-vous des propositions / idées pour améliorer l'état de santé de la population sur votre territoire ?

**Vous pouvez récupérer des questionnaires sur le site [mairie.montbolo.fr](http://mairie.montbolo.fr) ou sur papier en mairie .**



Départ à la retraite très émouvant de notre secrétaire  
depuis une quarantaine d'années:  
**Carole Canillos**



*Nous lui souhaitons de  
profiter de ses nouvelles  
« vacances » prolongées!!*



# Divers travaux

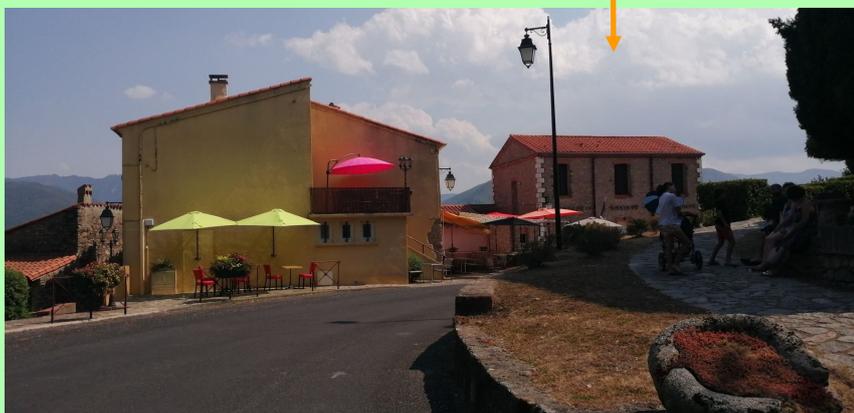


Remise en état de la piste cyclable du Pla Bernadou financée par le Conseil Départemental



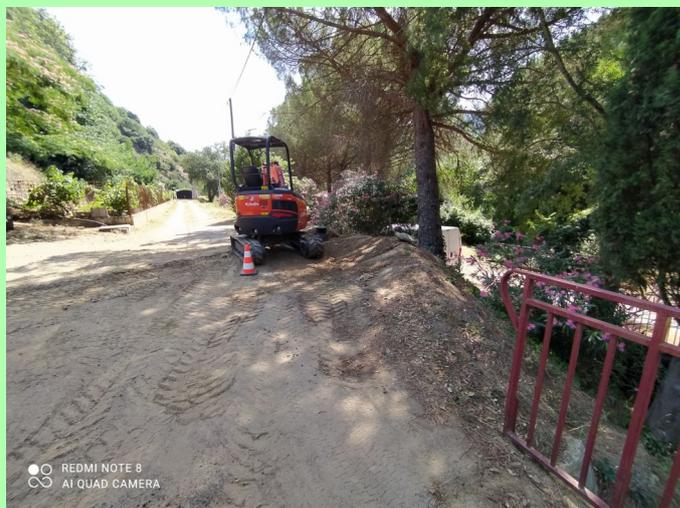
Travaux en régie par **GUILLAUME et YANNICK**

Construction descente de l'aire de pique nique  
Aménagement petite terrasse supplémentaire pour le « Point d'Art »



# Divers travaux (suite)

Changement canalisation défallante  
à coté de la Place de la Rodella au Pla Bernadou par Veolia



# Divers travaux( suite)

Matérialisation par une entreprise privée des divers parkings, des passages protégés et du rond point pour la sécurité de tous.



# Avant Noël

## Préparation de Noël

lors de plusieurs après-midi  
par des ateliers créatifs dans  
une ambiance très conviviale.



**Bravo  
aux  
participants!!!**



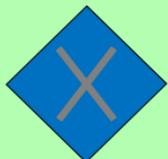
## Ateliers de Noël (suite)



Confection de décorations extérieures pour 12 sapins de Noël répartis sur divers quartiers de notre village.

Quelques illuminations pour attendre le Père Noël !!





# Visite du Sénateur Jean Sol le 18 février 2022



# Élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE	
ARTHAUD, N	1
BOURSEL, Y	2
MACRON, E	15
LASSALLE, J	3
LE PEN, M	18
ZEMMOUR, E	10
MELANCHON, L	12
HIDALGO, A	6
JADOT, Y	5
PECHEUX, V	5
POURQUET, P	3
DUPONT-AIGNAN, N	6
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>
Nombre de votants sur feuilles d'émargement :	
Nombre inscrits :	130
Nombre abstentions :	-106
Nombre votants :	24
Nombre bulletins blancs :	3
Nombre bulletins nuls :	3
Nombre exprimés :	18
Nombre sur feuille émargement :	106



RÉSULTATS DU SECOND TOUR ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022	
LE PEN, M	45
MACRON, E	32
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>
Nombre de votants sur feuilles d'émargement :	
Nombre votants :	131
Nombre abstentions :	57
Nombre bulletins blancs :	13
Nombre bulletins Nuls :	4
Nombre exprimés :	77



# Session formation « les gestes qui sauvent » Le 22 avril 2022



Si vous êtes intéressés pour suivre cette formation très utile pour soi et pour les autres, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie. Nous pourrions organiser une nouvelle session gratuite au cours du dernier trimestre de cette année.



## Le nouveau comité des fêtes est très dynamique

Une paëlla excellente  
pour la Saint André à  
« la maison des scouts ».



L'omelette pascale  
à l'aire de  
pique-nique.



## Le comité des fêtes fait la fête( suite)

### La Saint Jean



Très bon repas

Super DJ

Super danseurs



La Présidente  
a allumé le feu...



Les tuyaux des  
pompiers étaient  
tirés au cas où...

Et on a bu  
le traditionnel  
« cramat » préparé  
par Jules.



### ***Le comité des fêtes communique:***

Bonjour à vous tous,

Le premier semestre est terminé. Nous vous souhaitons de bonnes vacances, tout en espérant que les activités proposées vous ont satisfait. Quand au retour de ces manifestations, nous en prenons bonnes notes et cela nous permettra de nous améliorer et ainsi satisfaire le plus grand nombre. Les avis qu'ils soient positifs ou négatifs seront pris en compte. Cela ne peut que nous fortifier dans notre esprit d'entreprendre de belles choses pour notre village.

De par nos vacances respectives et ces grosses chaleurs, nous prenons la décision de suspendre les activités les mois de juillet et août.

Pour le second semestre, nous vous proposons :

Le 28 septembre : marche gourmande au Mas Caners (chez Daniele).

Le 23 octobre : vin chaud, marrons grillés avec jeux.

Le 30 novembre : la Saint André fête de notre village qui symbolise l'union.

En décembre : une rife.

Restant à votre écoute pour améliorer nos offres de fêtes, nous vous souhaitons un très bel été en famille et amis.

Le bureau du comité des fêtes.

Prochaines dates de  
retrait des encombrants sur MONTBOLO:

LUNDI 1 AOUT 2022

LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

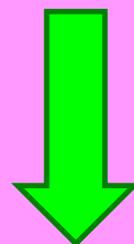
LUNDI 3 OCTOBRE 2022

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

LUNDI 5 DECEMBRE 2022

VIE  
PRATIQUE

Quelques  
rappels



**L'enlèvement des encombrants s'effectue en appelant  
au plus tôt le secrétariat de la Mairie.**

Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte. Il est demandé de sortir les encombrants entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de ramassage. Aucune collecte ne sera effectuée sur une voie privée.

Un **badge** d'accès à la déchèterie de l'Alzine Rodone est désormais **obligatoire** pour tous les usagers de la Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV).

Pour obtenir ce badge, il faut récupérer un formulaire vierge disponible

-en mairie ou

-à la déchèterie ou sur

-<https://www.haut-vallespir.fr/services-publics/valorisation-des-dechets/decheteries/>

Le dossier complet (formulaire et justificatifs demandés) devra être rapporté en mairie par les particuliers. La récupération du badge se fait également en mairie.



# ÉTAT CIVIL

## Décès de :

Mr **Ruiz Antoine** le 31 octobre 2021



## Naissances de :

**Lilou et Léna**

le 17 février 2022 au foyer de  
Laetitia Navarro et Guillaume Merham  
du quartier de Can Kirc.

**Lila**

le 25 Avril 2022 au foyer de  
Marie Valade et Laurent Macabies  
du quartier de Rivemale.

*Nous leur souhaitons de  
grands bonheurs pour leurs  
nouvelles vies !!!*



# VISITES GUIDÉES

## JUILLET 2022

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE TRANSFRONTALIER LES VALLÉES CATALANES



### PALALDA

#### VILLAGE

Mercredi 6  
Mercredi 20  
16h30—église St. Martin  
**LÉGENDES D'EAU**  
Samedi 2  
9h-Quai du Tech (colonnes romaines)

### AMÉLIE-LES-BAINS

#### VILLE THERMALE

Mercredi 13  
Mercredi 27  
16h30—Office de tourisme  
**LÉGENDES D'EAU**  
Dimanche 31  
9h-Mairie

### PRATS DE MOLLO

#### VILLE FORTIFIÉE

Tous les vendredis (sauf le 15)  
15h30—Office de tourisme

### FORT LAGARDE

Tous les lundis  
15:30h—Office de tourisme

### LES SECRETS DU VIEUX

#### CÉRET

Tous les vendredis  
17h—Office de tourisme  
Mardi 12  
21h—Office de tourisme

### DES VIES D'ARTISTES À

#### CÉRET

Tous les mardis  
17h—Office de tourisme

### MONTBOLO

Mercredi 13  
11h—devant église

### BEGET (ALTA GARROTXA)

Jeudi 14  
11h00—devant église

### ST. JOAN DE LES

#### ABADESSES (RIPOLLÈS)

Jeudi 14  
16h30—devant église

### LES CLUSES

Mardi 19  
15h—devant église

### ST. MARTIN DE FENOLLAR

#### (MAUREILLAS)

Mardi 19  
18h—devant église

### REYNÈS

Mercredi 20  
11h—devant église

### SETCASES (RIPOLLÈS)

Jeudi 21  
11h—Hotel la Farga

### LLANARS (RIPOLLÈS)

Jeudi 21  
16h30—devant église

### COUSTOUGES

Mardi 26  
11h—parking entrée village

### ST. LAURENT DE CERDANS

Mardi 26  
16h30—Maison du Patrimoine

### SERRALONGUE

Mercredi 27  
11h—Monument aux morts

### OIX (ALTA GARROTXA)

Jeudi 28  
11h—devant église

### ST. SALVADOR DE BIANYA

#### (ALTA GARROTXA)

Jeudi 28  
16h30—devant église

Information et réservation: Tel. 0033 4 68 83 99 49 / 0033 6 77 58 03 49  
info@vcatalanes.com

Sur réservation

Plein tarif : 5€ / Réduit : 2,5€



# VISITES GUIDÉES

## AOÛT 2022

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE TRANSFRONTALIER LES VALLÉES CATALANES

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE



### PRATS DE MOLLO

#### VILLE FORTIFIÉE

Tous les vendredis  
15h30—Office de tourisme

### FORT LAGARDE

Tous les lundis  
15:30h—Office de tourisme

### VIVÈS

Mardi 2  
11h—place entrée village

### MAUREILLAS

Mardi 2  
16h30—devant Maison pour Tous

### MONTBOLO

Mercredi 3  
11h—devant église

### DES VIES D'ARTISTES À

#### CÉRET

Tous les mardis  
17h—Office de tourisme

### PALALDA

#### VILLAGE

Mercredi 3  
Mercredi 17  
Mercredi 31  
16h30—église St. Martin

### LÉGENDES D'EAU

Vendredi 26  
Visite en bilingue—gratuit  
9h-Quai du Tech (colonnes romaines)

### LES SECRETS DU VIEUX

#### CÉRET

Tous les vendredis  
17h—Office de tourisme  
Mardi 2  
21h—Office de tourisme

### AMÉLIE-LES-BAINS

#### VILLE THERMALE

Mercredi 10  
Mercredi 24  
16h30—Office de tourisme  
**LÉGENDES D'EAU**  
Vendredi 5  
Visite en bilingue—gratuit  
9:00h - Mairie

### REYNÈS

Mardi 16  
11h—devant église

### ST. JEAN-PLA-DE-CORTS

Mardi 16  
16h30—parking cimetière

### COUSTOUGES

Mardi 23  
11h—parking entrée village

### ST. LAURENT DE CERDANS

Mardi 23  
16h30—Maison du Patrimoine

### SERRALONGUE

Mercredi 24  
11h—Monument aux morts

Information et réservation: Tel. 0033 4 68 83 99 49 / 0033 6 77 58 03 49  
info@vcatalanes.com

Sur réservation

Plein tarif : 5€ / Réduit : 2,5€



Après une année riche en rebondissements, voici quelques actualités du Pays d'art et d'Histoire Transfrontalier. La grande nouvelle est l'ouverture à Prats-de-Mollo de **LA BARNEDE**.

Ce centre présente les différentes facettes des paysages, de la frontière, de l'art, de l'architecture traditionnelle et de l'industrialisation du territoire.

Ouverture cet été, du mardi au dimanche, 10h-13h ; 14h-18h.

Entrée **GRATUITE**.

# VISITES GUIDÉES

## SEPTEMBRE 2022

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE TRANSFRONTALIER LES VALLÉES CATALANES

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

### AMÉLIE-LES-BAINS

#### LÉGENDES D'EAU

Vendredi 2  
Visite en bilingue—gratuit  
14:30h - Mairie

### VILLE THERMALE

Mercredi 7  
16h—Office de tourisme

### PALALDA

#### VILLAGE

Mercredi 14  
16h—église St. Martin

### LÉGENDES D'EAU

Vendredi 30  
Visite en bilingue—gratuit  
14:30h - Quai du Tech (colonnes romaines)

### CÉRET

#### LES SECRETS DU VIEUX CÉRET

Tous les vendredis  
17h—Office de tourisme

### DES VIES D'ARTISTES À CÉRET

Tous les mardis sauf le 6  
17h—Office de tourisme

### LES PONTS DE CÉRET

Mardi 6  
17h—Parking du Pont du Diable

### PRATS DE MOLLO

Ville fortifiée ou Fort Lagarde.  
Voir programmation auprès de l'Office de tourisme

### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

#### SAMEDI 17

#### Maureillas

11h-Maison pour tous

#### Amélie-les-Bains

16h-Office de tourisme

#### DIMANCHE 18

#### Vivès

11h-Place entrée du village

Lieu à confirmer

16h

### ST. LAURENT DE CERDANS: TOILES DU SOLEIL

Dimanche 11  
Lors de la Foire Transfrontalière (heure à définir—places limitées)



Information et réservation: Tel. 0033 4 68 83 99 49 / 0033 6 77 58 03 49  
info@vcatalanes.com

Sur réservation

Plein tarif : 5€ adults / Réduit : 2,5€



## A noter sur nos agendas

SYNDICAT MIXTE  
DE  
GESTION & D'AMÉNAGEMENT **TECH - ALBÈRES**

REF/AP/IF/JLG n°2022-49 Céret, le 25 mai 2022

L'ALBÈRE  
AMÉLIE-LES-BAINS  
ARGÈLES-SUR-MER  
ARLES-SUR-TECH  
BANYULS-DELS-ASPRES  
BANYULS-SUR-MER  
LE BOULOU  
BROUILLA  
CALMEILLES  
CERBÈRE  
CÉRET  
LES CLUSES  
COLLIOURE  
CORSAVY  
COUSTOUGES  
ELNE  
LAMANÈRE  
LAROQUE-DES-ALBÈRES  
MAUREILLAS-LAS ILLAS  
MONTBOLO  
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES  
MONTFERRER  
ORTAFFA  
PALAU-DEL-VIDRE  
LE PERTHUS  
PORT-VENDRES  
PRATS-DE-MOLLO-LA PRESTE  
REYNÈS  
SAINT-ANDRÉ  
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES  
SAINT-JEAN-LASSEILLE  
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS  
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS  
SAINT-MARSAL  
SERRALONGUE  
SORÈDE  
TAILLET  
TAULIS  
LE TECH  
TRESSERRE  
VILLELONGUE-DELS-MONTS  
VIVÈS

**Mesdames et Messieurs les Maires des communes du périmètre du Syndicat du Tech (SMIGATA)**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, les déchets jetés dans la nature sur l'ensemble des 900 km<sup>2</sup> de notre bassin versant finissent souvent dans le pluvial puis dans les cours d'eau jusqu'à parvenir à la mer à l'embouchure des fleuves. Certains d'entre vous participent à la réduction de cette pollution en travaillant de manière préventive sur la sensibilisation des scolaires et du grand public (exemple « ici commence la mer ») ou bien avec des actions curatives de collecte et de traitement. Le Syndicat du Tech ramasse aussi systématiquement les macrodéchets lors des chantiers en rivière (103m<sup>3</sup> collectés en 2021 ce qui représente environ 5% du coût total des travaux).

À l'initiative des associations Vallespir Terre Vivante et Brouilla Nature un évènement est organisé dans le cadre de la journée mondiale de nettoyage de la planète « World Cleanup Day » le samedi 17 septembre. Ils souhaitent mobiliser des associations et collectivités pour des opérations nettoyage des déchets coordonnées le long du Tech de la source à la mer. Ils souhaitent aussi faire de la sensibilisation durant la première quinzaine de septembre (conférences, films,...). Pour cela ils se rapprochent de différents partenaires pour un accompagnement technique, logistique et médiatique (communautés de communes, communes, associations de pêche, Parc marin, Département,...).

Je tiens à saluer ce projet citoyen qui permet de compléter l'action publique en matière de compétence déchet, de faire face aux incivilités et de sensibiliser à la prévention de la pollution des eaux. Aussi, par la présente, je me permets de solliciter votre investissement en faveur de cette opération en l'accompagnant, la facilitant ou la relayant sur vos territoires respectifs.

Comptant sur l'intérêt que vous porterez à cette problématique, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et de plus amicaux !*

Le Président  
**Alexandre PUIGNAU**  
Maire de Les Cluses



2, RUE JEAN AMADE  
BP 121 - 66401 CÉRET CEDEX  
T 04 68 87 00 78  
F 04 68 85 37 73  
E MAIL : contact@syndicatdutech.fr



## Panneau Pocket.

**VIE  
PRATIQUE**



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre **APPLICATION PANNEAUPOCKET**  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

### EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application  
"PlayStore", "AppStore" ou  
"AppGallery" sur votre  
téléphone ou sur votre tablette



2

**Tapez PanneauPocket**  
dans la barre de recherche  
en haut de l'écran ou en bas  
à droite grâce à la loupe  
(selon les téléphones)

3

Le logo de PanneauPocket  
apparaît à côté de l'application  
PanneauPocket en tête de liste.  
Cliquez sur "Installer" ou  
"Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à  
**cliquer** sur le  à côté du  
nom de votre commune. Vous  
recevrez les notifications de  
son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre  
téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des  
communes sur [app.panneaupocket.com](https://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

*En cas de difficulté, contacter la mairie.*

Pour votre information:

**73** smartphones ont mis Montbolo en favoris, **582** lectures ont été effectuées entre le  
24 juin 2022 et le 25 juillet 2022.

**Cela représente l'équivalent de 88% des foyers**  
**de la commune.**

**INFOS PRATIQUES :**

**Mairie : 04 68 39 09 82 / Mail: [mairie.montbolo@orange.fr](mailto:mairie.montbolo@orange.fr)**

**Site internet : [mairiemontbolo.fr](http://mairiemontbolo.fr)**

- Déchetterie : 04 68 39 01 69
- Intercommunalité : 04 48 07 09 14
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17

*La Mairie vous rappelle l'utilité de donner votre adresse courriel au secrétariat .Cette démarche s'inscrit dans un esprit de rapidité de la transmission d'informations de votre municipalité et offre plus de souplesse et de facilité dans la fréquence de leurs envois. Les destinataires non abonnés au réseau internet peuvent se faire connaître à la Mairie pour recevoir les informations par voie postale. Déjà une grande partie de Bolomontains s'est inscrite à ce nouveau service.*

## Maison France Services

### Communauté de Communes du Haut Vallespir



32 rue Barri d'Amont  
66150 ARLES SUR TECH  
Tél : 04.48.07.20.85  
[mfs@haut-vallespir.fr](mailto:mfs@haut-vallespir.fr)

#### CONTACTS :

Mme Sophie NOU / Mme Corinne GONZALEZ

#### HORAIRES :

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi  
**9h-12h SUR RENDEZ VOUS**

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi  
**13h30-17h SANS RENDEZ VOUS**



*Les conseillères de ce service peuvent se déplacer à la mairie de Montbolo.*

*N'hésitez pas à les contacter pour prendre rendez vous.*

## Pour recevoir des informations de la Mairie..

La municipalité de Montbolo a très souvent recours à la transmission d'informations avec ses administrés. Le système jusqu'alors couramment employé par notre commune est la correspondance papier bien souvent lente et chronophage et polluante pour notre planète.

Nous vous proposons donc d'adresser dorénavant nos correspondances et nos avis par un système de **messagerie électronique**, qui allie rapidité et exhaustivité.

Cependant, par respect du droit à l'informatique et à la liberté, nous ne pouvons collecter votre adresse mail sans votre consentement. Le fichier ne supportera que votre adresse courriel sans aucune autre donnée. Elle sera regroupée dans un fichier unique destiné à une correspondance pluri-destinataire.

Merci de retourner ce coupon réponse, en cas d'acceptation, au secrétariat Mairie (ou dans la boîte à lettres Mairie). L'affichage public (panneau d'information communal) reste néanmoins d'actualité et constitue le lien de communication officiel entre l'administration communale et ses administrés.

Nous vous remercions de votre compréhension.

---

### AUTORISATION

*Je soussigné,*

**NOM Prénom** (chef de famille ou responsable (s) foyer) :

---

*consens à recevoir les informations éditées par la Mairie de Montbolo par voie électronique à l'adresse que je communique ci-après :*

**Adresse électronique :** \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

*Je suis avisé (e) qu'en cas de refus, je pourrai m'informer régulièrement des publications communales via le réseau officiel d'affichage public (Panneaux d'affichage Mairie).*

*Je joins également (si je le consens) le numéro de téléphone par lequel je peux être contacté (e).*

**Numéro de Téléphone :** \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ Le / / 2022 Signature

Les personnes en situation de vulnérabilité, âgées, isolées ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par téléphone ou en direct pour figurer sur **une liste dans le respect des règles de confidentialité** .

**Cette inscription permet d'établir un contact téléphonique lors d'évènement indésirable pour déclencher toute aide ou soutien nécessaire le cas échéant.**

Une activité à promouvoir?

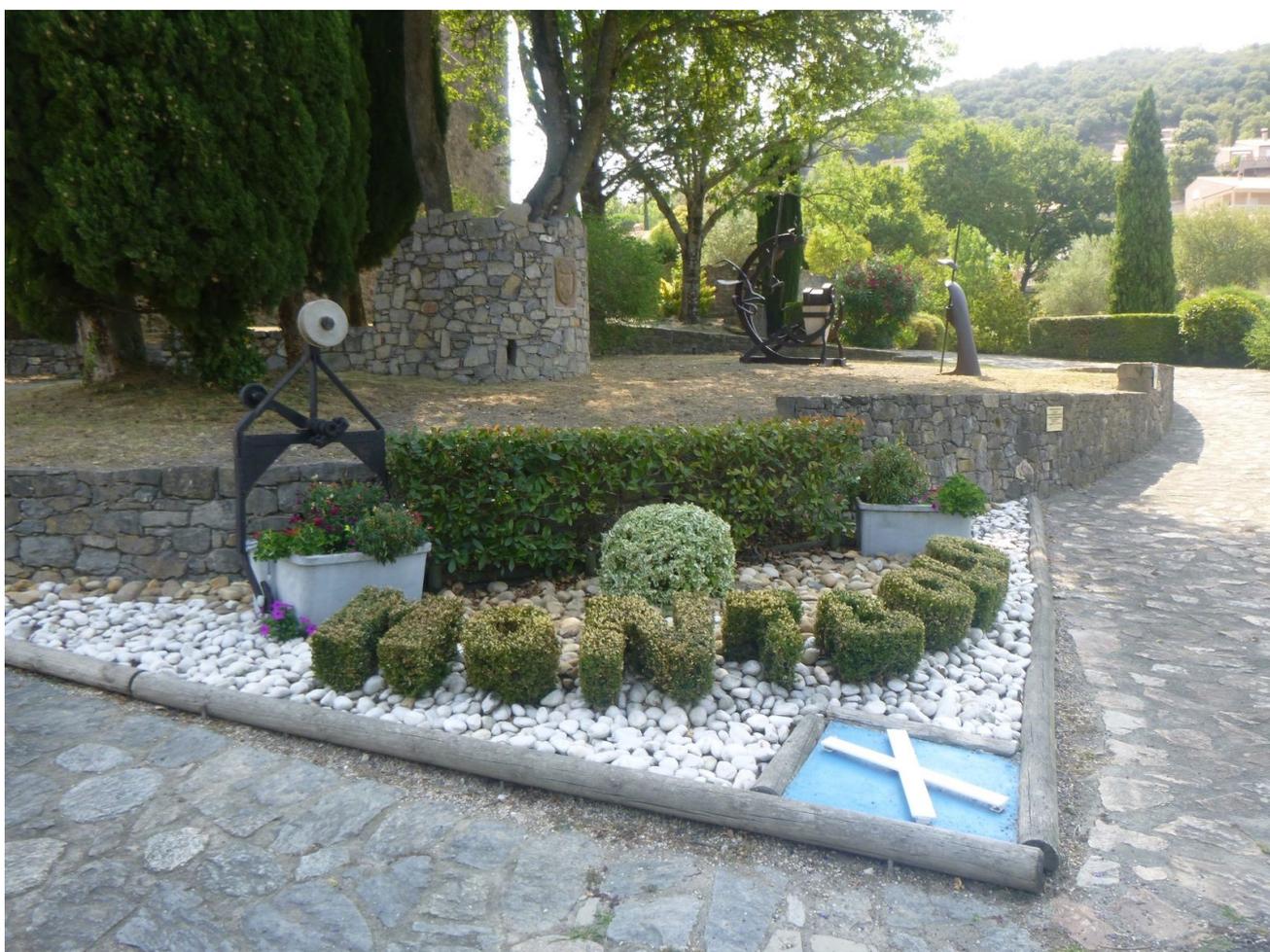
Une anecdote historique sur Montbolo?

Des photos que vous voulez partager?

Un évènement à mettre en valeur?

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions à la mairie:

*[mairie.montbolo@orange.fr](mailto:mairie.montbolo@orange.fr)*



Et n'oubliez pas la descente de

**la Rodella**

samedi 30 Juillet

à 7h du matin